

Déclarations de ministres

Au fond, c'est surtout une question de confiance. Il s'agit de savoir si l'on peut se fier aux promesses du premier ministre et de son ministre, étant donné la façon dont le gouvernement a agi jusqu'ici. Les Canadiens se méfient énormément de ce genre de promesses.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier le ministre d'avoir remis promptement et très tôt aux critiques son rapport sur les niveaux d'immigration prévus pour 1988 ainsi que d'y avoir annexé de nombreuses statistiques utiles.

Son rapport nous communique une importante nouvelle encourageante mais malheureusement esquivée ou obscurcit la plupart des questions. La bonne nouvelle est que les enfants célibataires âgés de plus de 21 ans, nous dit-on, seront maintenant placés dans la catégorie de la famille. Nous croyons comprendre que cela élimine les critères d'emploi, la sélection du point de vue de l'instruction, des capacités et des offres d'emploi et tout autre critère qui s'applique aux immigrants indépendants et aux parents aidés. S'ils sont mariés, nous dit-on, et arrivent à titre d'immigrants indépendants, ils bénéficieraient de 15 points supplémentaires au lieu de dix à cause de leurs liens de famille, et nous nous en réjouissons également.

On nous assure également que si le nombre d'immigrants dépasse les 50 000 prévus—et je me réjouis de l'augmentation des prévisions de 45 000 à 50 000—et sont admissibles, ils seront les bienvenus.

Cependant, on ne promet pas d'augmenter le personnel outremer, comme on prévoyait de le faire il y a un an, mais auquel le ministère des Affaires extérieures a renoncé, et on ne promet pas non plus de redéployer les agents préposés aux visas outremer de façon à tenir compte du volume réel des demandes dans les différentes parties du monde. Par conséquent, il est bien douteux que le ministre puisse réaliser l'augmentation qu'il a promise.

Cependant, l'élargissement du concept de la famille est une bonne nouvelle. Cela va non seulement aider les immigrants à s'installer au Canada, dans la mesure où il en viendra qui ont déjà de la famille pour les accueillir, cela va également leur permettre d'avoir une vie familiale, ce qui témoigne de l'attachement du gouvernement aux valeurs de la famille et va permettre aux Canadiens de développer ces petits systèmes d'aide centrés sur la famille. Le Nouveau parti démocratique en est reconnaissant parce que réclamons ce changement depuis plusieurs années, et nous en félicitons le ministre.

Par ailleurs, les nouvelles sont pour la plupart mauvaises. L'importation des cerveaux reste toujours la principale préoccupation des responsables de l'immigration au Canada. Avec le système de points on essaie toujours de s'emparer de l'élite instruite et qualifiée du monde entier pour le plus grand avantage du Canada, sans se préoccuper de ce que font les anciens pays colonisés. En outre, on ne constate encore que très peu de changements pratiques venant corroborer l'affirmation du ministre selon laquelle il a allégé et accéléré les procédures d'immigration.

Il existe également une contradiction intéressante. Alors que le ministre a augmenté un peu le nombre des immigrants dans le cadre de la réunification des familles, l'augmentation du nombre des réfugiés est insuffisante étant donné les besoins des persécutés et les ressources exceptionnellement importantes du

Canada. Le gouvernement augmente le nombre total prévu des réfugiés sélectionnés et parrainés par lui de seulement 1 000 personnes, mais il réduit de 3 000 personnes le nombre d'admissions pour raisons humanitaires. Autrement dit, tout en se vantant d'augmenter le nombre d'admissions de 1 000 personnes et de le porter de 12 000 à 13 000 personnes, le gouvernement le réduit en fait de 2 000 personnes. Et cela, bien que le Canada se soit non seulement engagé à respecter la Convention des Nations Unies sur les réfugiés—engagement qu'il a toujours respecté jusqu'à maintenant—mais aussi bien que, par voie législative, il se soit donné un but humanitaire dans sa politique de l'immigration. On peut dire que le ministre a nettement réduit ce but.

● (1250)

Nous n'avons non plus aucune assurance que des mesures seront prises pour répondre aux plaintes des Églises qui ont expliqué avec des détails très précis au ministre et au comité législatif qui a étudié sa loi répressive sur les réfugiés à quel point la paperasserie du gouvernement réduit le nombre de personnes qu'elles sont capables de parrainer. Après avoir entrepris un certain nombre de parrainages, les Églises se rendent compte qu'elles ne peuvent pas faire venir tous ces gens à cause de la paperasserie du gouvernement.

Par exemple, je connais des Chiliens à Buenos Aires qui ont été reconnus par les Nations Unies comme des réfugiés et qui ont été parrainés par des Églises canadiennes, mais qui ont été refusés par le ministère que dirige le ministre pour des raisons qui n'ont jamais été clairement expliquées. Quand le ministre dit qu'il espère que les Églises parraineront peut-être 7 000 ou 6 000 réfugiés, il aurait donc dû essayer de réduire la paperasserie qui les empêche de le faire.

Troisièmement, bien que le gouvernement ait promis que 2 000 demandeurs du statut de réfugié seront reçus par le comité consultatif sur le statut de réfugié au cours de l'année 1988, le ministre omet de dire que ce sont des cas qui sont reportés des années précédentes. Si les projets de loi C-84 et C-55 sont adoptés, le flot des demandeurs reconnus au Canada baissera considérablement parce que presque tous les demandeurs seront refoulés sans être entendus.

Le ministre se vante de l'exemple que le Canada donne aux autres pays d'établissement. Le Canada donnera un exemple regrettable, si le projet de loi C-55 devient loi. Un grand nombre de personnes—probablement la majorité, si on en croit les prévisions du gouvernement—qui viennent chercher refuge au Canada seront refoulées sans avoir droit à une véritable audition, même si celle-ci est nécessaire, d'après l'interprétation que la Cour suprême donne de la Charte des droits et libertés.

Ces gens seront refoulés sans que le Canada ait décidé s'ils sont ou non d'authentiques réfugiés. Ils seront renvoyés dans un autre pays, peut-être un pays de transit par où ils sont venus. Le Canada ne se posera même pas de question, il n'entendra même pas les demandes de statut de réfugié. Nous les renverrons en Allemagne, en France, peu importe le pays. Nous refilerons ce problème ennuyeux à ces autres pays au lieu de nous prononcer. C'est une honte. Le Canada n'honore plus les engagements qu'il a pris en signant la convention des Nations Unies sur les réfugiés.